NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

88 N° 10 1966

À travers les discours de Paul VI. Méditation sur l'Église

Paul TIHON (s.j.)

p. 1093 - 1098

https://www.nrt.be/fr/articles/a-travers-les-discours-de-paul-vi-meditation-sur-l-eglise-1591

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Magistère et théologie

A l'occasion de deux « événements théologiques » des derniers mois, le Pape s'est efforcé d'expliquer aussi clairement que possible les rapports entre le magistère et le travail théologique. Le premier de ces événements était la réunion à Rome d'un *Symposium* restreint sur « le péché originel devant la science et la pensée moderne » (juillet 1966) ; le second, le Congrès international sur la théologie de Vatican II (26 sept.-1er oct. 1966). Malgré la différence d'ampleur de ces deux événements, le premier n'a pas été suivi avec moins d'attention par les spécialistes que le second, en raison de son objet.

Normes du travail théologique

Dans la lettre adressée au Congrès international pour l'ouverture de celui-ci, Paul VI souligne l'importance du travail des théologiens pour approfondir la doctrine conciliaire, laquelle est « plutôt qu'un point d'arrivée, un point de départ vers de nouveaux objectifs »[1]. A ce travail, le concile indique la voie : celle d'une théologie « qui soit non moins pastorale que scientifique ; qui reste étroitement en contact avec les sources patristiques, liturgiques et spécialement les sources bibliques ; qui ait toujours en très grand honneur le magistère de l'Eglise, et en particulier celui du Vicaire du Christ ; qui se réfère à l'humanité vécue dans l'histoire et dans l'actualité concrète ; qui soit franchement œcuménique, non moins que franchement et sincèrement catholique ». Travail « ample et ardu », à conduire en suivant la « règle d'or : *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas* ». L'*unité* vient de la fidélité au Concile, à condition de ne pas « le considérer comme isolé du reste du patrimoine de l'Eglise, comme s'il pouvait exister une différence ou une opposition entre eux », alors qu'il n'en est « que la continuation, l'explicitation et le développement ». « Personne, par conséquent, ne pourra se permettre de détourner la doctrine du Concile en l'orientant selon ses interprétations propres et en négligeant le magistère de l'Eglise ». « Mais une fois fixées ces limites — requises par la dignité même de la parole de Dieu, qui doit rester univoque et éternelle — il reste un immense champ de recherche où est reconnue « aux clercs comme aux laïcs une juste liberté de recherche et de pensée, comme une juste liberté de faire connaître humblement et courageusement leur manière de voir, dans le domaine de leur compétence » (Const. *Gaudium et spes,* n° 62). C'est précisément cette légitime liberté qui est à la base du progrès de la théologie. Car, comme le déclare le Concile, il peut y avoir divers moyens et méthodes pour connaître et exprimer les choses divines ; « il n'est donc pas étonnant que certains aspects du mystère révélé aient été parfois mieux saisis et mieux exposés par l'un que par l'autre, si bien que l'on doit considérer ces diverses formules théologiques souvent comme plus complémentaires qu'opposées » (Décret *De œcumenismo,* n° 17). « La leçon que les théologiens ont à tirer de cela, c'est qu'ils doivent être conscients de l'étroi-

1. Lettre du 21 septembre : textes latin et italien dans *L'Oss. Rom.* des 26-27 sept. 1966 ; trad. franç. de *La Doc. Cath.,* n° 1480, 16 oct. 1966, col. 1729-1734.

tesse des limites de leurs propres forces et qu'ils doivent respecter les opinions des autres, surtout de ceux que l'Eglise reconnaît comme les témoins et les interprètes les plus autorisés de la doctrine chrétienne ». « Celui qui respecte cette liberté en lui-même et dans les autres ne mettra jamais une confiance exagérée en lui-même, ne méprisera pas les opinions des autres théologiens, ne se permettra pas de présenter ses propres hypothèses comme des vérités certaines, mais cherchera humblement le dialogue avec les autres et mettra toujours la vérité au-dessus de ses opinions et conjectures propres. » Bref, il s'agit de rechercher « la vérité dans la *charité* » : « Combien de douloureuses divisions, combien de stériles controverses ont eu pour cause le manque de charité dans l'enseignement et la recherche de la vérité ! »

Relations de la théologie avec le Magistère

Au terme de ce Congrès international, s'adressant aux participants, Paul VI a examiné avec plus de précision les rapports « entre notre mandat de gardien et interprète de la révélation divine et votre tâche qui consiste à étudier et exposer la doctrine de la foi »[2].

Partant de la tendance qu'il lui semble apercevoir « en certains milieux » à « avoir une confiance exagérée en eux-mêmes qui les porte à rejeter toute autorité », le Pape observe quelque chose d'analogue dans la science théologique : « on refuse toute règle extérieure ou transcendante, comme si tout le domaine de la liberté était circonscrit entre les limites de la raison humaine, ou comme si la vérité tirait son origine de la raison ; c'est qu'on ne peut établir rien de définitif ou d'absolu qui n'admette pas de progression ultérieure ou de mutations en sens contraire ; c'est que la valeur d'un système se mesure à son accord avec les dispositions subjectives de l'homme. On en vient ainsi à rejeter également un magistère revêtu d'autorité, ou tout au plus ne l'admet-on que pour prémunir contre les erreurs ». Cette attitude fausse les rapports de la réflexion théologique avec son objet, qui est « la révélation transmise et conservée dans la sainte Eglise par l'Esprit Saint », puisque « par la volonté de Jésus-Christ, la règle proche et universelle de cette vérité indéfectible ne peut se trouver que dans le Magistère indéfectible de l'Eglise ». Mais il faut préciser. Car la théologie a pour tâche « d'approfondir le contenu de la révélation », et « de porter à la connaissance de la communauté chrétienne, et en particulier du magistère, le fruit de ses recherches » ; de son côté, le magistère doit « enseigner la doctrine... et en témoigner, afin qu'elle devienne la doctrine de toute l'Eglise et de l'humanité tout entière », « maintenir cette doctrine à l'abri des erreurs et des déformations,... juger avec autorité, à la lumière de la révélation, les nouvelles doctrines et les solutions proposées par la théologie pour résoudre les problèmes nouveaux,... proposer avec autorité les nouveaux approfondissements et les nouvelles applications de la doctrine révélée que, dans la lumière de l'Esprit Saint dont il dispose, il estime conformes à la doctrine de Jésus-Christ ».

« La théologie a donc un double rapport avec le magistère de l'Eglise et avec la communauté chrétienne tout entière. Elle est, dans une certaine mesure, médiatrice entre la foi de l'Eglise et le magistère. Lorsqu'elle s'applique à recueillir la foi vécue de la communauté chrétienne, ses vérités, ses accents, ses problèmes, les orientations que l'Esprit Saint suscite dans le peuple de Dieu (« ce que l'Esprit Saint dit aux Eglises » [*Ap 2, 7*]), elle doit examiner attentivement cette foi vécue et ses intentions avec les critères propres à une bonne méthode

2. Allocution du 1er octobre 1966 : textes lat. et ital. dans *L'Oss. Rom.* du 2 oct. 1966 ; trad. fr. de *La Doc. Cath.*, loc. cit., col. 1735-1742.

théologique, pour la confronter avec la parole de Dieu et avec toute la tradition fidèle de l'Eglise. La théologie peut ainsi proposer les solutions des problèmes qui naissent de la confrontation de cette foi vécue avec l'expérience, l'histoire et la réflexion humaine, et elle peut par là aider le magistère à être toujours lumière et guide de l'Eglise, pleinement à la hauteur de sa tâche, en se mettant non pas au-dessus de la parole de Dieu, bien sûr, mais à son service.

» Le magistère tire donc un grand profit d'une fervente activité théologique et de la cordiale collaboration des théologiens. Ceux-ci, en effet, par leurs recherches attentives sur la Révélation écrite et orale, découvrent toujours davantage son sens caché et subtil, ses idées dominantes et synthétiques ; et, en interprétant attentivement toute la culture et l'expérience humaines contemporaines, ils s'efforcent de saisir et de résoudre les problèmes de celles-ci dans la lumière de l'histoire du salut. Sans l'aide de la théologie, le magistère pourrait certes conserver et enseigner la foi, mais il parviendrait difficilement à acquérir la connaissance complète et profonde dont il a besoin pour remplir pleinement sa tâche, car il est conscient qu'il n'a pas des charismes de révélation ou d'inspiration, mais seulement le charisme de l'assistance de l'Esprit Saint.

» La théologie a encore une autre fonction par rapport au magistère : elle est médiatrice de son enseignement pour la formation de la foi et de la vie morale du peuple chrétien.

» C'est en effet dans l'enseignement de la théologie que la doctrine de l'Eglise prend sa forme organique et systématique qui lui permet de répondre aux questions posées par tous les fidèles.

» De plus, c'est la théologie qui donne à l'enseignement du magistère les justifications rendant « raisonnable » la doctrine de la foi. Et c'est la théologie qui forme l'intelligence et l'âme des pasteurs, des plus élevés en dignité aux plus humbles, les préparant ainsi à être vraiment maîtres de la foi et des mœurs chrétiennes. »

L'esprit de la théologie

Ces rapports permettent de définir l'esprit du travail théologique : « esprit de *service* » de « la communauté chrétienne et du magistère », mais en même temps « service de la vérité » ; « esprit de *communion* » avec « tout le peuple chrétien et avec la hiérarchie sacrée, mais aussi communion fraternelle entre vous, théologiens ». C'est là une question de « bonne méthode théologique », car « par l'Esprit Saint, la vérité divine est conservée dans la communauté chrétienne tout entière. Aussi, l'y trouverez-vous d'autant plus facilement que vous vivrez davantage en communion profonde avec la société tout entière du peuple fidèle, en rivalisant en humilité de cœur avec les « petits » auxquels le Père révèle plus facilement les mystères de son être et de ses desseins. La vérité divine est conservée et expliquée dans l'Eglise par l'Esprit Saint, moyennant surtout l'action du magistère sacré. Aussi — vous spécialement, — la trouverez-vous d'autant plus sûrement que vous serez davantage en profonde communion de cœur avec le magistère. Chercher loin de lui, par des voies personnelles et arbitraires, vous exposerait facilement au danger de rester seuls, d'être des maîtres sans disciples, de travailler en vain et sans produire de fruits de vie pour la communauté, ou même de dévier de la voie droite, en prenant, au lieu de la pensée de l'Eglise, votre jugement comme critère de vérité. Ce choix arbitraire serait une *airesis*, ou il ouvrirait la voie à l'hérésie.

» Mais Nous voulons surtout souligner maintenant le devoir de la communion entre vous. Provenant de lieux, de traditions spirituelles et de cultures diverses, devant répondre à des besoins et à des difficultés diverses, il est normal qu'il existe entre vous des diversités d'intérêts, des diversités de formation et de mé

thodes pour la recherche, des diversités de jugement. Dans des matières aussi difficiles et éloignées de l'expérience commune que les problèmes théologiques, une certaine diversité modérée de jugement est compatible avec l'unité de la foi et avec la fidélité à l'enseignement ainsi qu'aux directives du magistère. Rien d'étonnant donc que cette diversité soit même considérée comme bienfaisante dans la mesure où elle stimule une recherche plus attentive et plus poussée d'arguments permettant d'arriver à la pleine vérité moyennant des discussions franches et bien élaborées.

» Mais celles-ci n'obtiendront leur résultat que si elles sont accompagnées et constamment gouvernées par cet esprit de communion qui alimente l'estime et le respect réciproques, qui fait voir dans le collègue un frère engagé avec conscience dans la même recherche de la vérité, qui fait donc chercher à comprendre ses raisons avant de le juger ; que si, en un mot, elles sont accompagnées de cet esprit de charité qui nous fait agir envers les autres comme nous-mêmes nous voudrions qu'ils agissent envers nous, qui fait désirer surtout de jouir en commun de la pleine vérité du Christ Notre-Seigneur. Plus vous chercherez la vérité dans cet esprit de sincère charité, mieux vous la connaîtrez et mieux vous servirez l'Eglise efficacement. »

On comprend ainsi, conclut le Pape, « que le travail théologique a sa méthodologie propre, quelque peu différente de celle des sciences profanes, sans que pour autant il soit moins scientifique et moins vraiment rationnel ». Car son *instrument* est « *l'intelligence croyante* », *engagée dans la foi au* « Dieu qui révèle » et qui par son Esprit « conserve la révélation dans son intégralité », en utilisant pour cela le magistère, « instrument du Christ ». Et Paul VI termine par « une prière » : « ne refusez pas de nous aider dans notre tâche... assistez-nous fraternellement, nous-même et nos frères dans l'Episcopat. Nous avons une grande confiance dans votre travail, parce que Nous sommes persuadé que votre collaboration rendra moins lourd et plus fructueux le mandat confié à Nous-même et à tout le Collège épiscopal de garder fidèlement le dépôt de la doctrine catholique, de prêcher la foi et de propager toujours davantage le nom du Christ. »

Une application : la réflexion sur le péché originel

L'allocution de Paul VI aux membres du Symposium sur le péché originel fournit un bon exemple de ces rapports entre la théologie et le magistère, vus du point de vue de ce dernier [3]. Après avoir retracé les enseignements de Vatican II sur le péché originel, et noté de façon caractéristique que « le Concile... à l'exemple de saint Paul, ne présente pas le péché originel comme l'unique source du mal dans l'humanité », il constate que Vatican II « n'a pas cherché à approfondir et à compléter la doctrine catholique sur ce point ». Le Symposium, lui, se proposait « de faire le point, comme on dit, sur l'état actuel de l'exégèse et de la théologie catholiques au sujet du dogme du péché originel, en vous référant spécialement aux résultats des sciences naturelles modernes, comme l'anthropologie et la paléontologie. Le fruit de cette recherche comparative devrait être une définition et une présentation du péché originel qui soient plus modernes, c'est-à-dire qui satisfassent davantage aux exigences de la foi et de la raison, telles qu'elles sont ressenties et exprimées par les hommes de notre temps ».

Ce propos, le Pape le « loue hautement » et lui souhaite des fruits abondants, « étant pleinement persuadé qu'évêques et prêtres ne peuvent dignement remplir leur mission d'enseignement et de salut dans le monde moderne s'ils ne sont pas

3. Allocution du 11 juillet 1966 ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du 16 juillet ; trad. de *La Doc. Cath.*, n° 1476 (7-21 août 1966), col. 1345-1352. *La Doc. Cath.* donne au début, en note, la liste et les titres des treize participants.

en mesure de présenter, de défendre et d'illustrer les vérités de la foi divine avec des concepts et en des termes plus compréhensibles pour des esprits formés à la culture philosophique et scientifique actuelle ».

Pour mener cette étude, « il est donc laissé aux exégètes et aux théologiens catholiques toute la liberté de recherche et de jugement requise par le caractère scientifique de leurs études et par la fin pastorale du salut des âmes, but suprême auquel doit tendre toute activité au sein de l'Eglise. Il y a toutefois des limites que l'exégète, le théologien, le savant, s'ils veulent vraiment sauvegarder et éclairer leur propre foi et celle des autres catholiques, ne peuvent ni ne doivent imprudemment franchir. Ces limites sont indiquées par le magistère vivant de l'Eglise, qui est la norme prochaine de vérité pour tous les fidèles comme Nous l'avons rappelé dans l'encyclique *Mysterium Fidei* ». D'où l'exigence pour les théologiens d'intégrer à leur réflexion les affirmations traditionnelles toujours reprises par le magistère, de s'en tenir aux « règles données par l'*analogie de la foi,* les déclarations et les définitions des Conciles rappelées plus haut, et les documents émanés du Siège apostolique, règles dont on ne peut s'écarter. De cette façon, vous serez certains de respecter « ce que l'Eglise catholique universelle a toujours compris, c'est-à-dire le *sens* de l'Eglise universelle, enseignante et enseignée ».

Suit l'application au péché originel : « Il est donc évident que vous paraîtront inconciliables avec l'authentique doctrine catholique les explications du péché originel que donnent certains auteurs modernes, lesquels, en partant du présupposé du *polygénisme* — qui n'a pas été démontré, — nient plus ou moins clairement que le péché, qui a été une source si abondante de maux pour l'humanité, ait été avant tout la désobéissance d'Adam « premier homme », figure du futur Adam (Conc. Vat. II, Const. *Gaudium et Spes,* n° 22 ; cfr aussi n° 13), commise au début de l'histoire[4]. Par conséquent, ces explications ne s'accordent pas non plus avec l'enseignement de l'Ecriture Sainte, de la Tradition sacrée et du magistère de l'Eglise, selon lequel le péché du premier homme est transmis à tous ses descendants par voie, non pas d'imitation, mais de propagation, « il est propre à chacun » et il est « la mort de l'âme », c'est-à-dire la privation et non pas simplement la carence de sainteté et de justice, même chez les enfants nouveau-nés (cfr Conc. de Trente, Sess. V, can. 2-3).

4. On peut observer ici un exemple éclairant de l'interaction entre la théologie et le magistère. Le P. Rouquette a fait remarquer, dans la chronique consacrée à ce Symposium (*Etudes,* octobre 1966, p. 381-391 ; cfr p. 382, note), que le texte publié de l'allocution nuançait sur un point important la première formulation, telle qu'on la trouvait dans le texte distribué par le Service de presse de *L'Osservatore,* de manière à laisser à la recherche théologique plus de champ qu'il n'y paraît lorsqu'on lit superficiellement. Voici les deux rédactions : texte du service de presse : « Partendo dal presupposto, *tutt'altro che solidamente dimostrato,* del poligenismo, negano, più o meno chiaramente, che il peccato, donde è derivato tanta colluvie di mali nell'umanità, sia stato anzitutto e propriamente la disobbedienza *di un solo primo uomo, Adamo, progenitore dell'intera stirpe umana,* all'inizio della storia ». Texte publié par *L'Osservatore* du 16 juillet : « Partendo del presupposto, *che non è stato dimostrato,* del poligenismo, negano più o meno chiaramente che il peccato donde è derivato tanta colluvie di mali nell'umanità, sia stato anzitutto la disobbedienza *di Adamo, 'primo uomo', figura di quello futuro* (*Gaud. et Spes,* n° 22 ...), commessa all'inizio della storia ». Signalons que la chronique du P. Rouquette présente fort clairement les tendances de la théologie récente en ce domaine. Notons encore que Paul VI, en rappelant les formulations antérieures et l'obligation d'en tenir compte, ne prétend pas pour autant indiquer une perspective de solution moderne : c'est là, précisément, le rôle des théologiens auxquels il a fait appel.

» Quant à la théorie de l'*évolutionnisme,* elle ne vous paraîtra pas acceptable lorsqu'elle ne s'accorde pas clairement avec la création immédiate de toutes et chacune des âmes humaines par Dieu, et qu'elle ne considère pas comme décisive l'importance qu'a eue pour les destinées de l'humanité la désobéissance d'Adam, premier parent universel (cfr Conc. de Trente, sess. V, can. 2). Laquelle désobéissance ne devra pas être comprise comme si elle n'avait pas fait perdre à Adam la sainteté et la justice dans lesquelles il fut constitué (cfr Conc. de Trente, sess. V, can. 1). »

Méditation sur l'Eglise

« Au cours de ces audiences générales, Nous parlons volontiers de l'Eglise » — « ce thème a été rendu d'actualité par le récent concile œcuménique... Nous aimons attirer l'attention de nos visiteurs sur ce sujet, sans toutefois prétendre leur en donner une notion organique et complète ».

L'Eglise comme cité

Ainsi, méditant les textes de Vatican II, « faisant écho à chaque syllabe de ces paroles », le Pape décrit l'Eglise comme « cité », « société à laquelle une autorité et des lois propres donnent homogénéité et autonomie »[5]. « C'est là une vérité fondamentale de la doctrine catholique ». Or « il en est qui voudraient qu'elle soit uniquement spirituelle et donc invisible : seule une telle Eglise serait d'origine divine. C'est ne pas tenir compte de cette conséquence logique qu'une Eglise invisible n'est plus tout à fait une Eglise ». « D'autres voudraient opposer l'Eglise juridique à l'Eglise de la Charité, comme s'il était possible et qu'il n'était pas contraire à l'économie de l'Incarnation d'isoler l'un de l'autre deux aspects constitutifs de l'Eglise ».

« Certes, l'Eglise conçue comme une *civitas,* comme une société ayant des formes, des règles et des droits particuliers, c'est-à-dire ayant une configuration humaine, concrète et historiquement identifiée, pose beaucoup de questions, et en tout premier lieu celle des défauts qu'une telle réalisation de l'Eglise peut présenter. Mais nous devons penser qu'une telle conception — celle d'une société composée d'hommes comme nous, faibles pécheurs, ayant besoin de pardon et de rédemption — vient de la bonté de Dieu, de l'amour du Christ pour l'humanité. En rassemblant et en organisant ainsi cette société, le Christ la fait sienne, l'instruit, la guide et la sanctifie ». C'est pourquoi « elle est déjà sainte dans son dessein et dans ses pouvoirs, mais en voie de purification et de sanctification dans ses actes et ses membres ».

Formes d'appartenance à l'Eglise

Mais cette Eglise, « qui lui appartient ? Comment acquiert-on cette appartenance ? »[6]. « A première vue la réponse est facile » : « par le baptême ». « Alors, tous ceux qui sont baptisés, même s'ils sont séparés de l'unité catholique, sont-ils dans l'Eglise, dans la vraie Eglise, dans l'unique Eglise ? Oui. C'est là une des grandes vérités de la tradition catholique, confirmée à plusieurs reprises par le

5. Audience gén. du mercr. 25 mai 1966 ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du 26 mai 1966 ; trad. fr. : *Doc. Cath.,* n° 1474 (3 juill. 1966), col. 1159-1161. Nous avons déjà relevé d'autres aspects de cette « méditation sur l'Eglise » dans les allocutions pontificales : cfr *N.R.Th.,* 87 (1965), 84-86 ; 418 ; 969-972.

6. Audience gén. du mercr. 1er juin 1966 ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du 2 juin 1966 ; trad. fr. dans *La Docum. cath.,* n° 1474, 3 juill. 1966, col. 1162-64.

Concile ». « Cette doctrine est à la base de notre œcuménisme qui nous fait considérer comme des frères également les chrétiens séparés de nous, à plus forte raison si avec le baptême, la foi dans le Christ et dans le mystère de la Sainte Trinité, ils conservent tant d'autres trésors du patrimoine chrétien commun » (*Lumen Gentium,* 15).

Mais le baptême et une certaine foi suffisent-ils pour appartenir pleinement à l'Eglise ? Il faut rappeler que cette plénitude, cette parfaite communion constitue une exigence profonde et imprescriptible de l'ordre religieux établi par le Christ. Si l'appartenance à l'Eglise, au moins initiale ou partielle, est une chose extrêmement appréciable, il n'en est pas moins désirable que cette appartenance atteigne sa mesure complète. L'Eglise est une et unique ; il n'y a pas plusieurs Eglises, autonomes et se suffisant à elles-mêmes ». C'est pourquoi l'exigence de restaurer l'unité s'impose à chacune des fractions du peuple chrétien divisé : « c'est à cette parfaite unité et à surmonter les obstacles qui s'opposent à la pleine communion ecclésiale, que tend précisément notre mouvement œcuménique » (*Unitatis redintegratio,* 3) ».

Reste la question de l'immense foule des non-chrétiens : « tous ceux qui ne connaissent pas l'Evangile et l'Eglise, comment sont-ils sauvés ? » C'est là, reconnaît le Pape, une « question énorme », « qui exigerait des précisions longues et pesées ». Il se contente donc de rappeler l'orientation donnée par le Concile (*Lum. Gentium,* 16), mais dans une formulation moins encombrée de réserves négatives : « on peut appartenir réellement à l'Eglise, soit virtuellement, *in voto,* par le désir (comme les catéchumènes), soit aussi par une orientation honnête de la vie, manquant peut-être de toute connaissance explicite du christianisme, mais ouverte par sa rectitude morale à l'action mystérieuse de la miséricorde de Dieu, laquelle peut associer à l'humanité sauvée par le Christ, et donc à l'Eglise également, les immenses multitudes d'hommes qui « sont assis à l'ombre de la mort » (*Ps.* 106, 10), mais qui ont aussi été créés, aimés par la bonté de Dieu ».

Après cette affirmation — qui ne prétend certes pas être une explication — le Pape rappelle aussi « cette vérité à la fois étrange et mystérieuse que les pécheurs aussi peuvent appartenir à l'Eglise », dès lors que leur péché n'est pas tel qu'il rompe « l'adhésion à la communauté de salut qu'est l'Eglise », comme c'est le cas pour « l'hérésie, le schisme, l'apostasie... l'excommunication ». — Il faut, certes, entendre ces situations de rupture en leur sens tout à fait formel, faites en connaissance de cause et librement.

Le mystère de l'Eglise

Toutes nos considérations sur l'Eglise se heurtent à une limite : « dans sa profonde réalité, il y a quelque chose qui échappe à notre compréhension, l'Eglise, parce qu'elle est une œuvre de Dieu, parce qu'elle est animée par l'action de l'Esprit Saint, et parce qu'elle n'est pas une société composée seulement par les hommes de ce monde, mais encore par les âmes des fidèles défunts et par les saints du ciel, l'Eglise est un mystère »[7].

Ce mystère est approché par des noms symboliques, ainsi celui de Corps mystique, ou encore celui d'« *épouse mystique ou de Mère des chrétiens* »[8], ou celui

7. Audience gén. du merc. 8 juin ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du 9 juin 1966 ; trad. fr. de *La Doc. Cath., ibid.,* 1164-1166.

8. Ces titres sont développés dans l'audience du 15 juin : cfr *L'Oss. Rom.* du 16 juin ; *La Doc. Cath., ibid.,* 1166-1168. Le Pape y célèbre « l'amour au-dessus de tout amour que le Christ a eu pour l'Eglise », en citant l'Ecriture, les Pères de l'Eglise, mais aussi dom Vonier et le P. de Lubac. Il en profite pour faire cette remarque : « Qu'ils pensent à cela, ceux qui n'ont à l'égard de l'Eglise que critiques et antipathies, qui voient en elle un diaphragme inutile entre l'homme

de « lumière des peuples » [9] ; il peut être décrit aussi par des caractéristiques apparentes. L'Eglise est une *société priante*, on peut même dire que « son premier but est d'apprendre à prier » [10].

L'Eglise est une société qui *privilégie les pauvres* et les souffrants. Elle « n'est pas une société d'assurance contre les maux de la vie présente », mais « une société où les souffrances humaines trouvent un accueil préférentiel », et qui « aime se donner le titre humble et glorieux d'Eglise des pauvres et se proposer comme programme la pauvreté » [11]. Elle est aussi une Eglise « *humble* » et « *pénitente* », sachant que « le visage historique, l'aspect humain et extérieur de l'Eglise romaine laissent apparaître tant de défauts, tant d'incohérences, tant de faiblesses » ; elle « connaît ses limites humaines, ses manquements, le besoin qu'elle a de la miséricorde de Dieu et du pardon des hommes », elle « ne cache pas ses fautes, mais les déplore », elle veut être « humble non seulement dans ses fidèles, mais aussi et surtout dans les plus hauts dignitaires de sa hiérarchie ». C'est comme telle que « l'Eglise tout entière ne cesse pas d'être aimée par le Christ » [12].

Mais, plus profondément, le mystère de l'Eglise est rejoint lorsqu'on la considère comme « une *communion* » [13] : communion vitale des chrétiens au Christ et des chrétiens entre eux. Cette doctrine « devrait être vivante dans le peuple chrétien », note le Pape, qui ajoute : « manquons-nous peut-être encore d'une compréhension adéquate de cet enseignement capital de l'Eglise ?... et peut-être manquons-nous encore d'une pédagogie, d'une formation qui nous habitue à penser et à agir comme des parties, comme des cellules, comme des fils et des frères de cette communion ecclésiale ».

L'âme secrète de cette communion, c'est l'Esprit Saint. De ce rapport de l'Eglise à l'Esprit, Paul VI avait parlé au mois de mai, dans une audience où il avait pris comme thème le paragraphe de la Constitution *Lumen Gentium* consacré au rôle de l'Esprit Saint dans l'histoire [14]. L'Esprit Saint agit dans l'Eglise, il est « son principe divin animateur, son âme incréée (Ch. Journet), qui produit dans le Corps mystique du Seigneur l'animation créée, c'est-à-dire la grâce, les dons du Saint-Esprit, les fruits du Saint-Esprit (*Ga* 5, 22) ». C'est lui aussi qui produit « le caractère sacramentel » ; « ses inspirations guident les âmes dans

et Dieu et ne se souviennent pas qu'elle est le point de rencontre de l'amour du Christ pour nous ».

9. Audience du 22 juin ; nous y reviendrons plus loin.

10. Audience gén. du 20 juillet ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du 21 juillet 1966 ; tr. fr. de *La Doc. Cath.*, n° 1476, 7-21 août 1966, col. 1362-1364 Le Pape observe à cette occasion que « contemplation et liturgie sont deux moments indispensables et complémentaires de l'expression religieuse de l'Eglise », et qu'il n'y aurait guère de sens à abandonner la prière et la recherche du « silence extérieur » au profit de l'apostolat : « Comment un christianisme qui n'aurait pas une vie de prière profonde, intime et aimée, trouverait-il le souffle prophétique qui lui est nécessaire pour imposer parmi les mille voix qui résonnent dans le monde, sa voix qui crie, qui chante, qui inquiète et qui sauve ? Comment aurait-il les indispensables charismes de l'Esprit Saint, une activité qui prétende témoigner du Christ et mettre dans l'humanité un ferment de renouveau et de régénération... ? »

11. Audience gén. du 3 août ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du 4 août 1966 ; trad. fr. de *La Doc. Cath.*, n° 1477, du 4 sept. 1966, col. 1473-1475.

12. Audience gén. du 10 août ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du 11 août 1966 ; tr. fr. de *La Doc. Cath., ibid.*, col. 1476-1477.

13. Audience gén. du 8 juin ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du 9 juin 1966 ; tr. fr. de *La Doc. Cath.*, n° 1474, 3 juil. 1966, col. 1164-1166.

14. Audience gén. du 18 mai 1966 ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du jeudi 19 mai ; cf. *Lumen Gentium*, n° 4, dans *N.R.Th.*, 87 (1965), p. 134-135.

les voies de la sainteté », « son assistance donne au ministère de l'Eglise son orientation et sa sécurité ».

« Un point de spéciale importance... est celui qui regarde la hiérarchie de l'Eglise : L'Esprit Saint ne serait-il pas libre d'exercer son action mystérieuse directement : 'l'Esprit souffle où il veut' (*Jn* 3, 8) ? Certes oui. Le Concile l'affirme expressément et à diverses reprises (*Lum. Gent.* 12-16 ; *Unitatis redintegratio* 3, 4, 21, etc.). Mais alors, n'est-il pas superflu, encombrant, le service que la hiérarchie de l'Eglise se propose de rendre par l'enseignement, la sanctification, la direction des fidèles ? » Il faut « recourir à la pensée du Christ ». C'est lui qui promet l'Esprit et envoie les Apôtres. Il veut « que l'Eglise soit construite par les Apôtres et qu'elle soit vivifiée par l'Esprit Saint ». Les deux « sont si liés entre eux que saint Augustin affirme coextensive l'action de l'un et de l'autre... 'Si tu veux vivre de l'Esprit du Christ, sois dans le Corps du Christ' (*Tr. in Jo.* 26, 13, PL 35, 1612 s.) ». Aussi « nous devrions toujours nous rappeler comment l'action de la hiérarchie visible est ordonnée à la diffusion de l'Esprit Saint dans les membres de l'Eglise. Son ministère n'est pas indispensable par la miséricorde de Dieu, laquelle peut se répandre comme il plaît à Dieu ; mais il est normalement indispensable pour nous, qui avons eu l'ordre et la chance d'atteindre la Parole de Dieu, la grâce de Dieu, la conduite de Dieu par les Apôtres... » (cfr CONGAR, *Esquisses du mystère de l'Eglise*, p. 129 ss).

On voit combien le Pape est soucieux de lier l'action de l'Esprit à celle de la hiérarchie. Le même souci transparaît dans son exposé sur « l'Eglise lumière des peuples » [15], au risque de paraître enseigner que dans l'Eglise toute lumière nous vient par la hiérarchie, ce qui serait pour le moins unilatéral. Rappelant que « ce fut le Pape Jean XXIII, de vénérée mémoire, qui a appliqué (ce titre de « lumière des nations ») à l'Eglise, le Pape poursuit : « ce qui nous intéresse, c'est le double passage de la lumière du monde, qui est le Christ, d'abord à l'Eglise, puis de l'Eglise au monde » : « Le Christ... est la lumière. Mais comment cette lumière arrive-t-elle jusqu'à nous ? Le Seigneur a voulu établir un système, un ordre pour nous faire parvenir sa lumière : par un service humain, par un reflet qualifié et autorisé, c'est-à-dire par le magistère et le ministère apostoliques. Il a en effet dit aux apôtres : « Vous êtes la lumière du monde » (*Mt* 5, 14). Puis, par une transparence intérieure du Christ émanant de tout le Corps mystique et visible de l'Eglise, comme si elle était l'ostensoir du Christ. N'est-elle pas appelée « sacrement », c'est-à-dire signe sacré et intermédiaire de l'union de Dieu avec l'humanité ? (cfr Const. *Lumen Gentium*, 1).

» 'Celui qui vous écoute m'écoute, dit le Christ, en se référant à ses disciples élevés à des fonctions hiérarchiques ; celui qui vous rejette me rejette' (*Lc* 10, 16). C'est pourquoi pratiquement, nous ne pourrons arriver au Christ qu'en le cherchant et en le trouvant dans son Eglise » [16]. Ainsi l'Eglise, reflétant le visage du Christ, éclaire le monde ; et cela, à la fois « par l'annonce de l'Evangile » et par « le rayonnement extérieur de certains caractères... qui manifestent son authenticité aux yeux du monde... l'apostolicité, l'unité, la catholicité et la sainteté. L'Eglise porte en elle et diffuse autour d'elle sa propre apologie... Celui qui l'étudie avec l'amour de la vérité doit reconnaître que, indépendamment des hommes qui la composent et des modes pratiques sous lesquels elle se présente, elle porte en elle un message de lumière universelle et unique, libérateur et

15. Audience gén. du 22 juin ; texte ital. dans *L'Oss. Rom.* du 23 juin 1966 ; tr. fr. de *Lc Doc. Cath.*, n° 1475 du 17 juill. 1966, col. 1274-1282.

16. On notera que les textes de Chrysostome et d'Origène, cités ensuite par le Pape, parlent de l'Eglise entière sans y distinguer spécialement le magistère. De même l'application de *Lc* 10, 16 aux « disciples élevés à des fonctions hiérarchiques » est *une* interprétation d'un texte qui vaut d'abord pour *tout* disciple en tant que celui-ci est responsable du message dans le monde.

nécessaire, divin. Ce fut là, pour citer un grand exemple typique, la laborieuse et victorieuse découverte de Newman (cfr Denz.-Schoenm., 2888) ».

La Mission de l'Eglise. A quoi sert l'Eglise ?

« L'habitude moderne d'évaluer toute chose en fonction de son utilité pratique, économique, fait qu'on est tenté de répondre : elle ne sert à rien ». Or la réponse est précisément contenue dans la parole de Jésus : « vous êtes la lumière du monde » [17]. « Supposons que nous soyons dans une chambre obscure où subitement s'allume une lumière : est-ce que les choses et les personnes qui sont dans cette chambre ont changé ? Non, elles sont comme avant. Mais qu'est-il arrivé ? Avec la lumière, il est arrivé que tout a pris forme, mesure et couleur... Absolument parlant, l'Eglise ne sert à rien dans l'ordre temporel, parce que précisément « son royaume n'est pas de ce monde » (cfr *Jn* 18, 36) ; mais elle est la lumière du monde. C'est-à-dire qu'elle est porteuse d'un message de vérité et de sagesse qui donne un sens à notre vie terrestre ; elle éclaire la conscience de l'homme ; elle lui révèle ce qu'il est (parce que l'homme demeure toujours une énigme pour lui-même ; la réponse au grand précepte de la philosophie : connais-toi toi-même, est toujours ambiguë, partielle, changeante, douloureusement incertaine). L'Eglise donne à l'homme la vraie conscience de lui-même.

» De plus, si on l'observe bien, la conscience que l'Eglise fait naître dans l'humanité n'est pas simplement une sagesse spéculative ; c'est une conscience opérante ou, si vous voulez, une inquiétude, un ferment, une vocation, une responsabilité, une fin à atteindre ; un homme nouveau qui doit naître du vieil homme, un royaume à conquérir, une vie nouvelle à commencer ici pour en jouir en plénitude au-delà du temps. Aucun humanisme ne suscite autant d'idées, autant d'énergies, autant d'espérances dans le cœur de l'homme et dans la pensée de la société que celui annoncé et instauré par l'Eglise. Sa mission est d'éduquer l'homme, de l'éduquer au sens étymologique et socratique du terme, c'est-à-dire extraire, mettre en œuvre, porter à la perfection. »

Crise de l'idée de mission

Cette manière de voir le rôle de l'Eglise dans le monde nous aide à mieux situer la « mission » [18]. En effet, « dans le champ missionnaire comme sur bien

17. *Mt* 5, 14. Audience gén. du 13 juillet ; texte ital. de *L'Oss. Rom.* du 14 juillet 1966 ; tr. fr. de *La Doc. Cath.*, n° 1476 (7-21 août 1966), col. 1360-1362. Ici encore le Pape considère la parole comme adressée par « le fondateur de l'Eglise à ceux qui la *dirigeront* après lui » (nous soulignons). Comme le texte est pris au « discours sur la montagne », adressé aux « disciples », c'est-à-dire à tous ceux qui suivent Jésus comme maître, on verra simplement dans cette insistance de Paul VI une invitation à ne pas séparer le peuple de Dieu de ses pasteurs...

18. L'évangélisation n'empêche pas l'Eglise d'être solidaire des tâches du monde : on le voit par ex. dans l'allocution du mercr. 11 mai à un groupe d'experts réunis à Rome pour étudier le § 90 de *Gaudium et Spes* sur l'aide aux pays en voie de développement : « L'Eglise catholique ne peut prétendre à une action spectaculaire en ce domaine ; que peut donc l'Eglise, sinon une fois de plus se montrer l'infatigable éducatrice et inspiratrice de l'effort indispensable... ? » Il faudrait citer tout ce texte pour son réalisme précis et sa conviction de l'efficacité de l'exemple, même à échelle réduite, dans les domaines où le chrétien est appelé à collaborer avec les non-chrétiens pour résoudre les problèmes de l'heure (cfr texte français dans *L'Oss. Rom.* du vendr. 13 mai 1966, ou dans *La Doc. Cath.*, n° 1472, 5 juin 1966, col. 974-975). Cfr de même les allocutions du 25 juin et du 27 juin, *La Doc. Cath.* n° 1475 (17 juill. 1966), col. 1273-1280, sur l'apport de l'Eglise au développement.

d'autres points, le Concile a apporté un nouvel éclairage, un changement de perspective ». De cela, le Pape montre qu'il est important de prendre pleinement conscience [19]. « L'idée, le fondement même de la 'mission' avait subi une sorte de dégradation dans l'esprit de beaucoup. L'idée de tolérance, en réaction contre un certain prosélytisme, contribuait à 'démonétiser', pour ainsi dire, la sublime vocation du missionnaire. Le lien apparent, en bien des cas, entre 'colonisation' et 'mission' allait fatalement, à l'heure où s'affirmait le phénomène de la décolonisation, provoquer un ébranlement dont les conséquences pouvaient être extrêmement fâcheuses. Par ailleurs, la prise de conscience assez soudaine, par l'ensemble de l'opinion publique, des immenses besoins des pays en voie de développement, entraînait, certes, des élans de générosité admirables, que Nos Prédécesseurs et Nous-même avons été les premiers à encourager et même à susciter dans une certaine mesure. Mais l'accent mis sur les nécessités matérielles de tant de malheureuses populations risquait d'obscurcir quelque peu, chez d'aucuns, ce qui, pour l'Eglise, reste primordial : la parole de Dieu à transmettre, le message du salut à communiquer, en un mot : l'évangélisation ». Ces faits, et d'autres facteurs, expliquent la baisse des départs en mission dont Paul VI cite quelques chiffres impressionnants : en 1952 : 850 départs ; en 1956 : 650 ; en 1961 : 330.

A ces faits, il ne s'agit pas de remédier par « une 'recette' empirique, au plan des faits, mais d'abord (par) une œuvre de profonde réflexion, au plan de la théologie. Il est symptomatique, en effet, que la volonté très nette des Pères conciliaires s'étant manifestée en ce sens, une si grande extension ait été donnée au décret *« Ad gentes »*, qui ne devait comporter initialement, vous vous en souvenez, que quelques brèves propositions. »

Il importe donc de replacer la mission dans cette perspective du décret, en la rattachant « à son véritable et solide fondement théologique : la mission même du Christ, envoyé par le Père pour le salut des hommes. Et tout le reste du document peut être considéré comme une illustration et une « revalorisation » en quelque sorte — nullement polémique, mais au contraire très sereine et positive — de l'idée de mission, dans ses divers développements au plan des activités, des personnes, des lieux et des institutions. »

« Mais il y a plus, ajoute le Saint-Père : ce qui justifie l'effort de sensibilisation poursuivi par les œuvres missionnaires (et, ajoutons-le, les invite à concevoir leur rôle d'une manière très large), c'est l'ampleur du thème de la mission dans toute la perspective du Concile : « Au-delà de ce décret particulier, on peut dire qu'une des grandes idées qui se dégagent de l'ensemble des textes conciliaires, c'est que la mission n'est pas le fait de quelques spécialistes. C'est l'Eglise tout entière qui est et qui doit se montrer missionnaire. »

(P. Tihon, S.J.)

19. Audience aux membres du Conseil résident et aux Directeurs nationaux des œuvres pontificales missionnaires, le vendredi 13 mai 1966. Texte français dans *L'Oss. Rom.* du samedi 14 mai 1966 : cfr *La Doc. Cath.*, n° 1473 (19 juin 1966), col. 1070-1072. On peut rapprocher de cette allocution la lettre apostolique *« Graves et increscentes »* à l'occasion du 50e anniversaire de l'Union missionnaire du clergé (5 sept. 1966), et l'allocution au Congrès italien de cette même union (16 septembre 1966) ; cfr trad. fr. dans *La Doc. Cath.*, n° 1480 (16 oct. 1966), col. 1759-1764 et 1765-1768 ; et à la suite, col. 1769-1778, le « Plaidoyer pour la mission » prononcé par le Card. Agagianian au Congrès missionnaire de Burgos, le 10 août 1966. On observe dans les déclarations récentes sur la mission une double tendance : 1° souligner l'universalité de l'exigence missionnaire dans l'Eglise : tout chrétien est missionnaire par son baptême ; 2° marquer la spécificité des « missions » au sens traditionnel, pour éviter qu'un sens renouvelé de la tolérance, de la liberté religieuse, de l'universalité de l'action divine, n'estompe l'urgence du devoir missionnaire — et de l'aide effective aux « pays de mission ».